

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Arrêté n° 309 du 01 MARS 2026

fixant les dates des examens nationaux de la 1^{ère} année de résidanat
au titre de l'année universitaire 2026-2027

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu le décret n°71-215 du 4 Rajab 1391 correspondant au 25 août 1971, modifié et complété, portant organisation du régime des études médicales ;
- Vu le décret présidentiel n°25-241 du 21 Rabie El Ouel 1447 correspondant au 14 septembre 2025, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°11-236 du 3 juillet 2011 portant statut du résident en sciences médicales ;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El-Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Vu l'arrêté n°1137 du 4 novembre 2015, portant organisation et modalités d'évaluation et de progression du cycle de formation en vue de l'obtention du diplôme d'études médicales spéciales ;
- Vu l'arrêté n°1271 du 27 septembre 2023, fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des comités pédagogiques régionaux et nationaux de spécialités en sciences médicales ;

A R R E T E :

Article 1^{er} : Conformément à l'arrêté n°1137 du 4 novembre 2015, notamment ses articles 10 et 13 susvisés, le présent arrêté a pour objet de fixer les dates des examens nationaux de la 1^{ère} année de résidanat au titre de l'année universitaire 2026-2027.

Article 2 : Les dates des examens nationaux de la 1^{ère} année de résidanat sont fixées comme suit :

- Session normale : **du 26 septembre au 08 octobre 2026.**
- Session rattrapage : **du 08 au 19 novembre 2026.**

Article 3 : Le directeur général des enseignements et de la formation et les recteurs des universités : Sciences de la Santé, Tizi-Ouzou, Blida1, Bejaia, Laghouat, Constantine3, Sétif1, Batna2, Annaba, Ouargla, Oran1, Tlemcen, Sidi-Bel-Abbès, Béchar et Mostaganem, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

Fait à Alger le 01 MARS 2026

P/Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

